



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÊCHE SPORTIVE AU COUP

CONCOURS A VENIR

COMITE REGIONAL :

C.D. :

CLUB :

N° Licence :

Date du concours :

Ville :

Département :

Classification : T – T+ (.....) (2)

Horaire : Rendez-vous :

Lieu :

Concours :

Américaine :

REGLEMENT F.F.P.S.C. OBLIGATOIRE

Pêche : : AU COUP – AU MOULINET – MIXTE (1)

Longueur des cannes :

Esches totales :

Dont fouillis :

Amorce :

1^{er} PRIX :

INSCRIPTIONS : (Prix, Adresse, Téléphone) :

.....
.....
.....

VISA DU PRESIDENT DE LA SOCIETE OU DU CLUB	VISA DU PRESIDENT DU C.D.

(1) Rayer les mentions inutiles

(2) (2) Classification des concours : T = Redistribution intégrale des engagements
T + (.....) Indiquer le montant redistribué en plus des engagements

Le Président du Club organisateur et le Président du C.D. s'engagent à faire appliquer le règlement dans son intégralité.

Nota : les annonces de concours ne respectant pas intégralement les règlements F.F.P.S.C. ne seront pas publiées dans le bulletin et ne seront pas retournées à l'émetteur.

Les CONCOURS A VENIR doivent être adressés au Président du C.D. qui les fera suivre après visa à :
Jean-Michel GRIGNON - 26 rue de la Prévôté - 79180 CHAURAY

Internet : www.ffpsc.fr

DÉLÉGATAIRE DE POUVOIRS ET AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE
AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE — AFFILIÉE AU COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS

N° SIRET : 404 684 326 00022